

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à l'attention du public qu'à la requête de la **Société Bank Of Africa BENIN (BOA-BENIN) Société Anonyme**, avec Conseil d'Administration, au capital social de F CFA 40.561.048.000, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Cotonou sous le numéro RB /COT 07 B 934, agrément bancaire n°LB 07B C.I. B. B 0061 F, dont le siège social est sis à Avenue Jean- Paul II dans la Commune de Cotonou, 08 BP 0879, Tél +(229) 21 31 32 28, Fax : +(229) 21 31 31 17, Télex : 5079, IFU : 3200700018911, SWIFT : AFRIBJBJ, Email : information@boabenin.com, site web : www.boabenin.com, agissant aux poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice, **Monsieur Abdel Mumin ZAMPALEGRE**, demeurant et domicilié à qualité d'audit siège, assistée de **Maitre Gervais C. HOUEDETE**, Avocat au Barreau du Bénin, dont le Cabinet est sis à Cotonou au Carré 956, Parcelle H, quartier Enagnon, à l'étoile rouge, Sikécodji, immeuble à deux niveaux, Peint en blanc, Cotonou, 01 BP 3980, Tél : (229) 91 21 26 26, Email : gervaishouedete@yahoo.fr, N° IFU : 3201001606917, NSIA Assurances : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°1053582190004E, au Cabinet duquel domicile est élu en tant que de besoin pour la présente et ses suites ;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur en l'Etude de **Maitre Michel Olympe DJOSSOUVI, Notaire à Cotonou**, le **mardi 10 juin 2025 à 16 heures précises**, de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION :

La vente porte sur l'immeuble urbain bâti de forme quadrangulaire d'une contenance superficielle de trois ares cinquante-cinq centiares (03a 55ca), formant la parcelle "f" de l'ilot 60, sise à Kraké-Plage, Arrondissement de Kraké, Commune de Sèmè-Podji, immatriculé au livre foncier de la circonscription de Sèmè-Podji sous le numéro n°2588, Volume XIV, Folio 007, appartenant à Monsieur Etienne GNONLONFON, hypothéqué au profit de la BANK OF AFRICA-BENIN SA et limité :

- Au Nord : par une voie de douze (12) mètres d'emprise ;
- A l'Est : par la parcelle "g" présumée propriété d'inconnu ;
- Au Sud : par la parcelle "x" présumée propriété d'inconnu ;
- Et à l'Ouest : par la parcelle "e" présumée propriété d'inconnu ;

Saisi sur :

Monsieur Etienne GNONLONFON, commerçant de nationalité béninoise, demeurant et domicilié à Sèmè-Podji, lieudit KRAKE-GLOGBO, ès qualités de caution réelle et hypothécaire de la **Société GES SARRL**, au capital d'un million (1.000.000) de F CFA immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Porto-Novo sous le numéro RB/PORTO-NOVO/2011 B 489, dont le siège social est sis à Sèmè-Podji, Tohouè, Ilot numéro 12 « Q » quartier Kareme Adja Codji Dogbo Dahouè, Tél : 97 72 44 98/93 23 57 15, ès qualités de débitrice principale ; Assisté de **Maitre Paul ALESSI**, Avocat au Barreau du Bénin, demeurant et domicilié ès-qualités au quartier Sikécodji, 2ème étage de l'immeuble MARINA dans la Commune de Cotonou, 03 BP 3398 Cotonou, Tél : 21 03 86 32, 95 86 11 25, 97 21 18 20, email : paul.avlessi@barreaudubenin.bj, au cabinet duquel domicile est élu en tant que de besoin ;

L'immeuble ainsi qu'il a été indiqué plus haut est inséré au livre foncier de la circonscription de **Sèmè-Podji** sous le numéro n°2588, Volume XIV, Folio 007, tel qu'il existe, s'étend et se comporte avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tout l'immeuble par destination en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faites par la suite ;

MISE À PRIX : SOIXANTE DIX MILLIONS (70.000.000) F CFA.

LES ENCHÈRES SE FERONT PAR MINISTÈRE D'AVOCATS OU PAR LES ENCHÉRISEURS EUX-MEMES PAR TRANCHE MINIMALE DE SEPT MILLIONS (7.000.000) F CFA.

ENTRÉE EN JOUISSANCE :

- 1) L'adjudicataire devra libérer avant l'entrée en jouissance :
 - Les frais préliminaires à la vente, les remises proportionnelles, émoluments, débours et honoraires ;
 - Le prix principal de l'adjudication ;
- 2) L'adjudicataire, bien que propriétaire par le seul fait de l'adjudication, n'entrera néanmoins en jouissance, soit réellement, soit par perception de loyers qu'à l'expiration du délai de surenchère, après avoir payé entre les mains et sur la quittance de l'Avocat poursuivant, le prix de l'adjudication et en cas de surenchère, le jour de l'adjudication définitive ;
- 3) L'adjudicataire supportera les conditions et charges de toutes natures dont les biens sont ou seront grevés à compter du jour fixé pour son entrée en jouissance ;
- 4) L'adjudicataire acquittera en sus et sans diminution du prix principal, les droits de mutation, d'enregistrement, et tous autres frais auxquels cette adjudication donnera ouverture.

Conformément à la loi, le cahier des charges est déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Cotonou sous le n°BJ/e-TCC/2024/DA/1010 du **03 septembre 2024**, où il peut être consulté.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus ;

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR

Nul ne pourra être admis à enchérir s'il ne justifie, trois (03) jours francs au plus tard avant l'ouverture des enchères, d'une consignation déductible ou remboursable de F CFA CINQ MILLIONS (5.000.000), effectuée par lui entre les mains de **Maitre Michel Olympe DJOSSOUVI, Notaire à Cotonou**, contre récépissé.

NB : Pour tous renseignements s'adresser :

1. A l'Etude de **Maitre Gervais Cokou HOUEDETE**, Avocat au Barreau du Bénin, dont le Cabinet est sis à Cotonou, Etoile rouge au Carré 956, quartier Enagnon, dernière rue à droite avant le Rond-point Etoile rouge en quittant Tokpa, Parcelle H, 01 BP 3980, Cotonou, Sikécodji, immeuble à deux niveaux, Peint en blanc, Tél : (229) 91 21 26 26, Email : gervaishouedete@yahoo.fr;
2. A l'Etude de **Maitre AKPO Alain**, Huissier de Justice près la Cour d'Appel de Cotonou et le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Porto-Novo, inscrit au tableau de la Chambre Nationale des Huissiers (CNHJ) sous le numéro 40, y demeurant et domicilié à Avrankou en bordure de la voie bitumée à 200 mètres du CEG1 Avrankou, Immeuble MITCHOAGAN Valentin, 01BP 294 Cotonou, Tél : 97 89 10 72 / 67 70 75 75 / 95 67 67 87, Email : etudealainakpo@gmail.com;
3. Au greffe du Tribunal de Commerce de Cotonou, où le cahier des charges est déposé.


Maître Gervais Cokou HOUEDETE
Avocat poursuivant

Fait et rédigé à Cotonou, le 16 mai 2025.


Me Alain AKPO
Huissier Instrumentaire